

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

Du 18 FRIMAIRE, an 5^e. de la République française.
(Jeudi 8 DÉCEMBRE 1796, vieux style.)

(D. CERE VERUM QUID VETAT?)

Arrivée à Vienne d'un courier de Pétersbourg portant l'ouverture de la cour de Russie sur les négociations de paix. — Bombardement du fort d'Huningue — Sommation du général autrichien. — Réponse du commandant français. — Réflexions sur les nombreux assassinats qui se commettent tous les jours. — Nécessité de marquer voleurs au front. — Projet de la constitution batave. — Discours du député Jourdan sur la liberté de la presse.

A V I S.

Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n^o. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 16 novembre.

Le courier qui avoit été envoyé à Pétersbourg avec les propositions de paix faites en dernier lieu par les français, est de retour ici, depuis samedi dernier, et il a rapporté l'ouverture de la cour de Russie sur la communication qui lui a été faite par la nôtre. On attend maintenant avec impatience le retour du courier qui a été expédié à Londres pour le même objet.

Sur ces entrefaites, l'ambassadeur d'Angleterre, M. Eden, a reçu un courier de sa cour, qu'il a expédié pour l'Italie, après avoir eu une conférence avec M. le baron de Thugut. Suivant ce qu'on prétend, les dépêches dont ce courier est porteur, contiennent un ordre au commandant de la flotte anglaise, de ne point encore quitter la Méditerranée.

C'est le 12 que les états de Hongrie, assemblés à Presbourg, ont élu pour leur palatin S. A. R. l'archiduc Joseph. Depuis ce jour, les séances de la diète ont continué de la manière la plus satisfaisante pour notre marque.

ANGLETERRE.

Londres, 18 novembre.

Le manifeste du cabinet de Saint James n'a point encore paru; et il n'est pas certain que le lord Bute ait eu ordre de quitter Madrid.

Gibraltar est absolument pourvu de toutes les choses nécessaires. Les forces maritimes que nous avons dans la Méditerranée, y compris l'escadre de l'amiral Gardner, montent à 28 vaisseaux de ligne, 26 frégates et 11 sloops.

Cependant, on prépare encore un grand armement destiné pour la Méditerranée, et dont le commandement a été offert par le roi à M. Howe.

L'amirauté vient de mettre encore en commission trois vaisseaux de ligne et quatre autres bâtimens de guerre. Nous venons de perdre le *Malabar*, de 54 canons, qui a fait naufrage.

On prétend que M. Windham, ministre de la guerre, donnera bientôt sa démission, et obtiendra en échange la place très-lucrative de chancelier du duché de Lancastre.

On écrit d'Antigua, que nos corsaires ont ancré dans les ports de la Martinique 26 navires richement chargés, qu'on croit avoir appartenu au convoi de Surinam.

Selon les nouvelles de Lisbonne, une armée espagnole, de 70,000 hommes, est en marche contre le Portugal. La consternation étoit grande dans cette capitale. On armoit les habitans et on mettoit la ville en défense. L'amiral Vandeput prenoit des arrangements pour sauver les magasins et les effets de la factorerie anglaise.

Une de nos feuilles publiques (le *Courier de Londres*) assure qu'il est certain que l'impératrice de Russie a promis d'envoyer une armée de 72,000 hommes en Franconie, et d'avoir sur la frontière un corps de 24,000 hommes pour recruter l'armée. Elle demande que l'Angleterre fasse avec elle un traité à-peu-près semblable à celui qu'elle avoit avec les hessois, avec la modification de rien payer pour les remplacements.

SUISSE.

Basle, 11 frimaire.

Le 10, à cinq heures et demie, un second parlementaire a proposé la remise du fort d'Huningue, ou au moins son évacuation, en promettant qu'il seroit rendu au commencement de la campagne, dans le même état où il se trouveroit au moment de la reddition. Le général Abatucci a répondu que, pour avoir le fort, il falloit le prendre. Dès que le parlementaire eût rendu cette réponse, l'artillerie des deux armées commença le feu le plus terrible qu'on ait encore entendu. A neuf heures

et dès le soir, les autrichiens montèrent à l'assaut du premier fort, séparé de l'autre par un bras du Rhin; toute la garnison française se retira aussitôt dans le fort en arrière. L'artillerie, pour lors, cessa de jouer des deux côtés, et fit place à un feu soutenu de mousqueterie, qui a duré jusqu'à une heure après minuit: jamais combat n'a été aussi meurtrier. Ceux des autrichiens qui n'ont pas été chassés du fort, y ont péri.

L'ennemi a perdu dix fois plus que nous; ses morts passent deux mille. Abatucci a reçu quatre blessures, deux coups de sabre, une balle et un coup de boulet à l'épaule. Le courage de nos soldats ne peut se peindre. Les autrichiens poursuivis ont voulu passer sur terre suisse; on dit que 300 ont été tués.

P. S. Dans cet instant le canon se fait entendre de nouveau.

Un courrier direct de Vienne a passé hier ici; il se rend à Paris.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 17 frimaire.

On apprend tous les jours quelque vol ou quelque assassinat nouveau; la vérité est affreuse, et les imaginations ébranlées vont encore au-delà; chacun organise, à son gré, des compagnies de voleurs et d'assassins; chacun leur assigne des départemens; les uns ont les spectacles, les autres les boutiques, etc. et les longues soirées de l'hiver, si fécondes en terreurs, ajoutent à tout ce que la réalité a de terrible, tout ce que l'imagination conçoit de plus terrible encore. Les mères de famille, près leurs foyers, tremblent au moindre bruit: à la terreur politique, à cet effroi mortel qui, pendant deux ans, a régné tous les jours, et plus encore toutes les nuits sur les demeures des citoyens, a succédé une autre espèce de terreur presque aussi tourmentante, aussi fertile en songes effrayans, en alertes inquiétantes, comme si notre destinée étoit de ne plus connoître le doux sentiment de la sécurité, depuis qu'on a voulu nous enivrer de celui de la liberté. Nous ignorons s'il existe véritablement des compagnies de voleurs, et nous ne voulons pas effrayer par des suppositions, lorsque les faits ne sont déjà que trop effrayans; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a dans la société un corps de voleurs; en ce sens, que ce sont toujours les mêmes hommes qui commettent les mêmes forfaits. C'est une classe à part qui se maintient, au milieu du système social, dans cet état de nature où la philosophie vouloit nous ramener, et qui, suivant certains révolutionnaires, devoit être l'heureux résultat de la révolution. Aussi nos loix actuelles touchant les voleurs, sont elles très-indulgentes, et l'on a pu remarquer que l'esprit philosophique qui a dicté le code pénal, ne semble avoir classé qu'à regret le vol parmi les délits; il y a toujours dans l'esprit révolutionnaire, quel qu'il soit, je ne sais quelle haine cachée contre la propriété, qui ne laisse pas d'être très-favorable aux voleurs: quoi qu'il en soit, le public a été scandalisé de voir donner dernièrement la priorité au projet de Daunou, touchant la liberté de la presse, sur celui qui avoit pour objet l'organisation si nécessaire d'une bonne gendarmerie. On a bien pour des journaux, et on laisse les voleurs tranquilles; la sécurité est pour eux; en général les considérations politiques font trop oublier le civil. En remar-

(2)

quant que les voleurs sont toujours les mêmes hommes qui font la navette dans les prisons, on est frappé de la nécessité d'empreindre cette classe d'hommes d'une marque qui la fit reconnoître, et qui appellât la défiance. On a coutume de dédaigner, dans ce siècle, ces moyens faciles comme peu philosophiques; mais un V, ou tout autre signe imprimé par le feu sur le front ou sur la joue du voleur, établiroit une ligne de démarcation entre le brigandage et l'honnêteté, et distingueroit enfin ce troupeau qui n'a que le visage de l'homme social, et qui s'est considérablement grossi des révolutionnaires dépouillés de leurs brevets de voleurs. On ne donne point cette idée pour une grande conception: mais assurément le code pénal a besoin d'être modifié; et ce n'est point dans une révolution, qu'il faut penser à adoucir les loix répressives.

Quelle est cette mélancolie qui ronge le général Buonaparte, au milieu de ses victoires? Il mande au général Clark la mort du neveu de ce dernier, tué à la bataille d'Arcole, et il envie le sort de ce jeune homme; il parle de la calomnie, de l'envie, des passions haineuses, avec le ton d'un cœur plein de dégoûts: il régné dans toute sa lettre un abandon de tristesse profonde et sombre qui contraste singulièrement avec l'éclat de ses succès. De quel présage son âme est-elle frappée? Un journaliste observe que Buonaparte ayant manqué une partie de son plan par le peu de succès de l'expédition du général Vaubois, il faut que Mantoue tombe bien vite en son pouvoir, ou qu'il lui arrive des renforts assez considérables pour pousser dans les gorges du Tirol, l'ennemi qui doit avoir encore une trentaine de mille hommes. D'un autre côté les gazettes étrangères annoncent que les premiers succès d'Alvinzi ont produit un tel enthousiasme à Vienne, qu'on se hâte de lui envoyer encore des troupes pour pousser vigoureusement ses opérations. Quelque soit enfin la cause du mécontentement si clairement exprimé dans la lettre dont nous parlons, il est d'un augure défavorable. Cette ivresse du succès qui faisoit une partie du talent de ce jeune général, tombe tout-à-coup et fait place à un sentiment contraire, au découragement. On ne peut cependant tirer de sa lettre aucune conséquence précise sur la cause de ce changement: il se plaint dans celle qu'il adresse au directoire exécutif *des journaux que les ennemis de la république soldent à Paris*. Quels sont ces journaux? quand on a l'âme affectée, on se répand en plaintes souvent injustes. Il y a peu d'hommes publics mécontents qui ne s'en prennent d'abord aux journaux.

Le journaliste des Hommes-Libres prétend que Poudjé-Ledevre est fort mécontent de la foiblesse du jury, qui n'a pas voulu poser encore une fois la question de savoir si, en venlémaire, on a conspiré contre une autorité légitime.

Autant de mots, autant d'inexactitudes. On ne s'est pas plaint de la foiblesse du jury qui, dans cette affaire, a été fort loin d'en donner le moindre indice. Ce n'est pas lui qui a refusé de poser la question de la conspiration. Sa fonction est de décider les questions, et non pas de les poser. Il a plus d'une fois témoigné le désir et la

baillon, toujours éludée par le tribunal qui, enfin, l'a supporté de guerre lasse. Le jury étoit si bien convaincu de l'inexistence de cette prétendue conspiration, qu'il a fait connoître que la peine qu'on prenoit pour démontrer cette inexistence, étoit superflue. Poujade ne doit au jury que des sentimens d'estime et de reconnaissance, et n'en a pas manifesté d'autres.

De ce qu'on repousse l'accusation de révolte, de ce qu'on ne veut pas avouer qu'on a conspiré et recevoir de pardon, le journaliste des Hommes-Libres en conclut qu'on n'en veut point accorder, et qu'on ne renonce point à la vengeance.

Cette dialectique manque de justesse. Les parens des victimes immolées par l'exécration comité de salut public, sont fort éloignés de convenir qu'elles aient mérité leur sort. Trois ou quatre cent mille citoyens destinés à la mort par ce comité, et parqués en attendant la commodité de Fouquier-Tinville, dans des cachots fétides, n'avoient point qu'on eût droit de les assassiner, et cependant n'ont pas exercé de vengeance. On peut pardonner à ses bourreaux sans vouloir consentir à changer de rôle avec eux, sans vouloir confesser qu'on a attaqué, lorsqu'on n'a fait que se défendre; qu'on a tenté l'assassinat, lorsqu'on s'est borné à le repousser. Nous désirons n'être plus forcés à revenir sur ces événemens déplorable, dont nous ne parlons qu'à regret.

Cromwel fit aussi sa loi du 3 brumaire et autres, et en conséquence de cette loi une partie des sujets de la Grande-Bretagne furent pros crits, ou au moins exclus des fonctions publiques. Des imbécilles, se disant les représentans des trois royaumes, dépouillèrent aussi les plus utiles, les plus généreux citoyens pour établir la domination et la fortune des autres. Qu'est-il résulté de ce brigandage? Ce qui arrivera parmi nous d'une opération semblable; une haine éternelle des descendans des pros crits envers ceux qui persécutèrent leurs ayeux, des meurtres, des soulèvemens continuel des presbytériens contre la mère patrie; voilà les bienfaits que le long parlement a légués à la nation anglaise, et tels sont aussi ceux que cette convention, si grande, si illustre, suivant le représentant Baudin et compagnie, a assurés à notre postérité, qu'elle devoit rendre si libre, si florissante et si fortunée.

Des lettres de Strasbourg, du 11, frimaire, portent que depuis que nous avons tenté à Kehl de forcer la ligne des autrichiens, attaque qui, malgré son succès, annoncé officiellement, nous a coûté autant qu'une grande bataille, les ennemis ont ouvert la tranchée et repris l'offensive. Il y a trois jours, disent ces lettres, que les boulets, les bombes, les obus pleuvent à Kehl et dans toutes nos redoutes, comme la grêle. Il n'y a de repos ni jour ni nuit; il paroît que l'Autriche veut à tout prix nous forcer à repasser le Rhin. La misère est extrême dans toute l'Alsace; les magasins militaires n'étant pas assez fournis, on est obligé, pour nourrir les troupes, de faire réquisitions sur réquisitions, exactement comme si on étoit sur le territoire ennemi. Tous les partis demandent et veulent la paix dans ce pays, parce que tous y sont également intéressés. Il n'y a que ceux qui, voyant les événemens de loin, et qui, trouvant leurs in-

térêts dans la continuité des malheurs publics, dans cet égorgement des nations, peuvent intriguer et faire des vœux pour la continuité d'une guerre aussi barbare.

Les nouvelles que nous recevons du côté de Huningue, ne sont pas satisfaisantes. Les autrichiens sont parvenus à endommager le pont, qui est devenu impraticable. Cela donne les plus grandes espérances au prince de Furstemberg; déjà il a envoyé un trompette au général Abatucci pour le sommer de lui livrer, dans l'espace d'un quart-d'heure, la tête du pont, tous les retranchemens, toutes les batteries et tous les canons qui se trouvent sur la rive droite du Rhin. Voici la réponse qui lui a été faite: «Quelle que soit l'idée que vous vous soyez formée de la position critique où vous supposez que je me trouve, j'ai pourtant l'honneur de vous assurer que je suis prêt à chaque instant de vous tirer de votre erreur. C'est assez vous dire combien je suis peu disposé à accepter la capitulation honteuse que vous me proposez.»

Il paroît que les progrès des autrichiens et les nombreux renforts qu'ils reçoivent de Bohême et des autres états héréditaires, commencent à fixer l'attention du gouvernement. Le commandant de la place de Bruxelles vient de prévenir les citoyens de cette ville qu'on alloit prendre de nouvelles précautions pour qu'il n'entrât dans la place que des gens connus; et à partir du 15 de ce mois, les précédens billets d'entrée sont supprimés. Les lettres de Trèves paroissent confirmer les alarmes, en observant qu'il vient d'y arriver de Châleroi un parc d'artillerie très-considérable, et qu'on y attend encore de Luxembourg, au-delà de cent pièces de canon, destinées à être placées sur les retranchemens élevés dans les environs de Trèves.

Chacun admire la machine de Marly, ouvrage tellement compliqué, qu'on ne peut l'examiner long-temps sans que les yeux se brouillent et la tête se tourne. Cette machine fournissoit de l'eau à la ville de Versailles; elle vient de se déranger, et les habitans de cet ancien séjour des rois, sont réduits à une seule fontaine, dans un moment où les finances et la saison permettent peu de rétablir la machine de Marly. On assure que l'eau ne s'y distribue que par bouteilles.

La nouvelle constitution batave, projetée, est à peu de chose près, calquée sur la nôtre. Un directoire composé de sept membres, par analogie avec les sept Provinces Unies, dont la démarcation est conservée; le pouvoir exécutif ayant droit de faire la paix et la guerre; un corps législatif composé de deux chambres, dont l'une, formée de 60 membres, aura l'initiative des lois, mais n'en proposera aucune sans l'avis du directoire, et dont l'autre, formée de 30 membres, acceptera ou rejettera les lois, et s'assemblera un ou deux mois l'année.

Heureux mille fois nos fégnatiques alliés, s'ils arrivent à un bon résultat sans avoir à traverser comme nous une mer de sang! . . .

Depuis que le Théâtre-François, situé fauxbourg Saint-Germain, avoit été fermé par la tyrannie de la virale, les amis des arts gémissent de la dispersion des

talens, dont la réunion honoroit tant notre scène, et promettoit au public des plaisirs si vifs et si variés. Les artistes de cette société, qui s'étoient partagés entre les différens théâtres de Paris, vont se réunir au théâtre de Louvois, d'après une invitation amicale adressée aux citoyennes Contat, Lange, et aux citoyens Fleury, Molé, Dazincourt, etc. par leurs camarades mesdames Raucourt, Joly, Suin, Fleury, Thénard, Mézeray, Mars, Larive, Saint-Prix, Saint-Fal, Naudet, Dupont, Mérey.

Les autrichiens aussi ont chanté victoire à Parmée d'Italie; car dans un combat qui dure huit jours, il y a place pour tout le monde; les succès sont variables; la mort seule, l'affreuse destruction règne également sur les deux partis. N'importe qui chante la victoire, c'est la mort qui triomphe.

L'attaque d'un seul château, celui de la Piétra, a duré plus de huit heures; pris, perdu et repris, le 7 novembre par les autrichiens. Les français, d'après le rapport du feld-maréchal-baron Daidvovich, perdirent deux mille hommes, et mille qui furent faits prisonniers. La perte des autrichiens, d'après le même rapport, se monte à quatre cents hommes, tant tués que blessés.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 17.

Le président proclame le résultat du scrutin de la commission chargée d'examiner l'affaire des îles de France et de la Réunion: les membres nommés sont Simon, Bailleul, Blad, Treilhard, Duchatel (de la Gironde), Lamarque et Grégoire.

Bion se présente à la tribune pour soumettre le nouveau tarif fixé par la commission des postes et messageries pour le port des lettres et journaux. Le conseil en ordonne l'impression sans en entendre la lecture.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de Daunou, relatif aux délits de la presse; plusieurs membres réclament la priorité pour la discussion sur les transactions; le président annonce que Crassous n'est point à la séance.

Duhot obtient alors la parole, pour une motion d'ordre, sur les projets de Daunou: il demande que pour simplifier la discussion et l'abrégier, on ne puisse discuter l'en-semble des 3 projets qu'aujourd'hui, et que désormais chacun d'eux soit discuté séparément.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Jourdan parle ensuite sur le fond de la discussion: il attaque les projets de Daunou comme contraires à la constitution, et subversifs des principes qui font la base d'un gouvernement représentatif.

La constitution a voulu la liberté illimitée de la presse, elle l'a voulu parce qu'elle est pour le peuple la garantie usuelle et journalière de ses droits. Quelle est en effet notre organisation politique? D'un côté sont les représentans revêtus de la puissance, de la dignité; de l'autre sont les représentés qui, dessaisis de leur pouvoir, n'ont que deux abris contre la tyrannie.

Le premier est la réélection des fonctionnaires publics, le second est la liberté illimitée de la presse. On ne peut ôter au peuple ni l'un ni l'autre de ces garanties, sinon il retomberoit bientôt dans l'esclavage.

(4)

La réélection annuelle des hommes en place maintient l'égalité; elle est tout à la fois l'œuvre et le garant de la souveraineté du peuple.

La liberté illimitée de la presse est la sentinelle qui veille à la conservation de ses droits civils et politiques; elle est elle-même un droit pour les représenter, elle est un devoir pour les magistrats.

Tels sont les principes que Jourdan établit d'abord, et d'où il part pour combattre les projets de Daunou; il fait remarquer comment la commission n'osant proposer le rétablissement de la censure, s'est vue forcée de descendre à des réglemens prohibitifs sur la publication des sommaires, sur l'entrée des journalistes aux séances des deux conseils; et après avoir ainsi fermé toutes les bouches, de créer un journal privilégié, qui salarié par le gouvernement, ne transmettroit nécessairement au peuple que ce que ses mandataires voudroient bien lui laisser connaître; ces mesures lui paroissent à la fois contraires aux principes de la liberté, et à la dignité même du corps législatif. La défense de crier les sommaires des journaux, est à ses yeux le bâillon mis dans la bouche de Lally.

L'établissement d'un journal privilégié, il le regarde comme la contre-révolution de la liberté de la presse. Sans doute cette liberté entraîne des abus; mais la loi ne peut les définir, les saisir, les juger; la calomnie seule lui semble présenter un délit véritable qu'il faut réprimer; mais il ne pense pas que les mesures proposées par Daunou, puissent être adoptées, et il invoque la priorité pour le projet de Pastoret, en demandant en outre qu'on renvoie à la commission la question de savoir s'il ne conviendrait pas de changer la poursuite par voie de police en action civile pour indemnités.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours.

Treilhard se présente ensuite à la tribune pour appuyer le projet de la commission, particulièrement en ce qui regarde l'établissement du journal tachygraphique.

Lehardi observe que la lecture des pièces relatives aux colonies, n'a point encore été terminée; et il demande que le conseil se forme en comité pour l'achever.

Cette proposition est adoptée, et le comité général a lieu de suite.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 17.

Ligeret, au nom d'une commission, fait approuver une résolution du 19 brumaire, sur le mode qui détermine le choix du tribunal d'appel, en matière civile. Cette résolution porte que le choix du tribunal d'appel ne sera fait que par la voie des exclusions et non par la voie du sort. Quand il y aura plusieurs parties ayant des droits opposés, les appelans, en quelque nombre qu'ils soient, exclueront un des trois tribunaux d'appel fixés par la constitution, et les intimés en exclueront un autre; le troisième sera saisi de l'appel.

On approuve une autre résolution sur le mode à suivre pour le paiement des secours accordés aux réfugiés ou déportés de la Corse, des colonies et autres parties de la république.

Mandat. 2 13

J. H. A. POUJADE-L.